

**OBLIGATIONS LÉGALES ANNUELLES
DES SOCIÉTÉS MEXICAINES
2022**

DOMAINE	DESCRIPTION	PÉRIODICITÉ	ÉCHÉANCE	QUI
FISCAL	Déclaration de l'impôt sur le revenu des personnes morales (ISR). Calcul du bénéfice fiscal et de la participation des travailleurs aux bénéfices (PTU). <i>Fondement : art. 76 V LISR.</i>	Annuelle	Du 01/01 au 31/03.	<ul style="list-style-type: none"> • ENTREPRISE • COMPTABLE
FISCAL	Présentation des informations relatives : 1) aux opérations de financement réalisées avec des personnes résidant à l'étranger et auxquelles des intérêts ont été versés ; 2) aux opérations effectuées par le biais de fidéicomis qui réalisent des activités d'entreprise dans lesquelles la société intervient. <i>Fondement : arts. 76 sections VI et XIII LISR.</i>	Annuelle	Du 01/01 au 15/02.	<ul style="list-style-type: none"> • ENTREPRISE • COMPTABLE
FISCAL	Présentation de l'information relative aux opérations réalisées avec des parties liées résidant à l'étranger. <i>Fondement : art. 76 section X LISR et miscellanées fiscales 2022, transitoire trente-quatrième.</i>	Annuelle	Pour 2022, jusqu'au 15/07, avec audit optionnel et obligatoire.	<ul style="list-style-type: none"> • ENTREPRISE • COMPTABLE
FISCAL	Présenter la déclaration informative des opérations significatives (note BEPS). <i>Fondement : art. 31-A CFF et miscellanées fiscales 2022, règle 2.8.1.12.</i>	Trimestrielle	31/05 31/08 30/11 28/02	<ul style="list-style-type: none"> • ENTREPRISE • COMPTABLE

**OBLIGATIONS LÉGALES ANNUELLES
DES SOCIÉTÉS MEXICAINES
2022**

DOMAINE	DESCRIPTION	PÉRIODICITÉ	ÉCHÉANCE	QUI
FISCAL	<p>Présenter les 3 déclarations informatives de parties liées.</p> <p>Les contribuables qui font des opérations avec des parties liées doivent présenter ces déclarations s'ils répondent à <u>l'un</u> des critères suivants :</p> <p>(i) ils ont déclaré pour l'exercice immédiatement antérieur des revenus cumulables au titre de l'impôt sur le revenu égaux ou supérieurs à \$815.009.360,00 pesos mexicains ;</p> <p>(ii) se sont des sociétés commerciales qui ont opté pour le régime fiscal des groupes d'entreprises ;</p> <p>(iii) ou des entités paraétatiques de l'administration publique fédérale ou enfin,</p> <p>(iv) des personnes morales résidant à l'étranger qui ont un établissement stable au Mexique.</p> <p>Ces déclarations sont les suivantes :</p> <p>1) déclaration informative principale des parties liées du groupe multinational d'entreprises ;</p> <p>2) déclaration informative locale des parties liées ;</p> <p>3) déclaration informative pays par pays du groupe multinational d'entreprises ;</p>	Annuelle	<p>Au plus tard le 31/12/2022 pour l'exercice 2021.</p> <p>Pour la déclaration informative locale, au plus tard le 15/07/2022 pour l'exercice 2021.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • ENTREPRISE • COMPTABLE

**OBLIGATIONS LÉGALES ANNUELLES
DES SOCIÉTÉS MEXICAINES
2022**

DOMAINE	DESCRIPTION	PÉRIODICITÉ	ÉCHÉANCE	QUI
	<i>Fondement : art. 76-A LISR, règle transitoire trente-quatrième de la miscellanée fiscale 2022.</i>			
FISCAL	<p>Sont tenus à la présentation de la déclaration informative de situation fiscale :</p> <p>1) les contribuables qui ont déclaré pour l'exercice fiscal précédent des revenus accumulés au titre de l'impôt sur le revenu pour un montant supérieur ou égal à \$815.009.360,00 pesos mexicains (montant actualisé au mois de janvier tous les ans) ;</p> <p>2) les personnes morales résidentes à l'étranger qui ont un établissement stable au Mexique, mais uniquement pour les activités réalisées par cet établissement ;</p> <p>3) les personnes morales résidant au Mexique pour les opérations réalisées avec des personnes résidant à l'étranger si les opérations réalisées sont supérieures à \$100.000.000,00 de pesos.</p> <p>4) Les contribuables qui sont des parties liées à des sujets obligés d'auditer leurs états financiers.</p> <p><i>Fondements : art. 32-A et 32-H CFF et Résolution Miscellanée Fiscale 2022, règle 2.16.3.</i></p>	Annuelle	Du 01/01 au 31/03.	<ul style="list-style-type: none"> • ENTREPRISE • COMPTABLE
FISCAL	Les associés ou actionnaires de sociétés mexicaines résidant à l'étranger ne sont pas tenus de	Annuelle Formulaire 96	Du 01/01 au 31/03.	<ul style="list-style-type: none"> • ENTREPRISE • COMPTABLE

**OBLIGATIONS LÉGALES ANNUELLES
DES SOCIÉTÉS MEXICAINES
2022**

DOMAINE	DESCRIPTION	PÉRIODICITÉ	ÉCHÉANCE	QUI
	<p>s'inscrire au Mexique sur le registre fédéral des contribuables (RFC) - pas plus que les associés d'associations en participation résidant à l'étranger - dès lors que la personne morale ou l'associant (qui eux sont résidents au Mexique) présentent auprès des autorités fiscales mexicaines une liste des associés, associés en participation ou actionnaires qui résident à l'étranger et dans laquelle leur domicile, résidence fiscale et numéro fiscal applicable dans le pays de résidence sont indiqués.</p> <p><i>Fondement : art. 27 CFF.</i></p>			
FISCAL <i>(obligation nouvelle)</i>	<p>Déclaration informative d'aliénation d'actions entre des personnes résidentes à l'étranger pour les actions émises par des sociétés résidentes au Mexique.</p> <p><i>Fondement : art. 76 section XX LISR.</i></p>	Suite à chaque aliénation	Dans le mois qui suit la date à laquelle l'opération a eu lieu.	<ul style="list-style-type: none"> • ENTREPRISE • COMPTABLE
FISCAL	<p>Les contribuables qui remplissent l'un des 3 critères suivants, pourront opter, dans le délai légal, pour faire auditer fiscalement leurs comptes et devront présenter dans les délais légaux un rapport d'audit établi par un comptable certifié, qui comprendra les informations et</p>	Annuelle	<p>Pour l'exercice de l'option : au plus tard le 31/03, avec la présentation de la déclaration annuelle d'ISR de l'exercice audité.</p> <p>Pour la présentation du</p>	<ul style="list-style-type: none"> • ENTREPRISE • COMPTABLE

**OBLIGATIONS LÉGALES ANNUELLES
DES SOCIÉTÉS MEXICAINES
2022**

DOMAINE	DESCRIPTION	PÉRIODICITÉ	ÉCHÉANCE	QUI
	<p>la documentation listées par le Règlement du CFF, dès lors que :</p> <p>1) Le contribuable a obtenu lors de l'exercice précédent des revenus accumulés d'au moins \$122.814.830,00 pesos mexicains, ou</p> <p>2) La valeur de ses actifs est supérieure à \$97.023.720,00 pesos mexicains, ou</p> <p>3) Il a embauché au moins 300 salariés chaque mois lors de l'exercice précédent.</p> <p><i>Fondement : art. 32-A CFF, règle transitoire cinquantième de la Résolution Miscellanée Fiscale 2022.</i></p>		rapport d'audit fiscal, au plus tard le 15/07 de l'année suivant l'exercice audité.	
FISCAL	<p>Audit obligatoire. Présenter le rapport d'audit établi par un comptable public certifié pour les entreprises qui, lors de l'exercice précédent déclaré ont indiqué des revenus accumulables pour l'ISR égaux ou supérieurs à \$1.650.490.600,00 pesos, M.N. et également pour les entreprises qui ont des actions cotées en bourse.</p> <p><i>Fondement : art. 32-A CFF, 2^{ème} paragraphe.</i></p>	Annuelle	15/05 de l'année suivant la clôture de l'exercice social.	<ul style="list-style-type: none"> • ENTREPRISE • COMPTABLE
FISCAL	<p>Audit des états financier pour les fusions et scissions de sociétés : les états financiers utilisés pour une fusion ou une scission de sociétés doivent être audités par un comptable public certifié.</p>	Annuelle	Au plus tard le 31/03 de l'exercice suivant celui au cours duquel la fusion ou la scission ont eu lieu.	<ul style="list-style-type: none"> • ENTREPRISE • COMPTABLE

**OBLIGATIONS LÉGALES ANNUELLES
DES SOCIÉTÉS MEXICAINES
2022**

DOMAINE	DESCRIPTION	PÉRIODICITÉ	ÉCHÉANCE	QUI
	<p>Certaines exceptions sont listées dans les Règles Miscellanées Fiscales.</p> <p><i>Fondement : art. 14-B CFF, Résolution Miscellanée Fiscale 2022, règle 2.10.27.</i></p>			
FISCAL	<p>Présenter la déclaration des schémas mis en place par le contribuable qui sont à signaler.</p> <p><i>Fondements : art. 197 à 201 CFF, 8^e transitoire, section II, règles 2.19.1 à 2.19.28 de la Résolution Miscellanée Fiscale 2022.</i></p>	<p>Annuelle</p> <p>Les schémas généralisés doivent être signalés dans les 30 jours suivant le 1er contact pour leur commercialisation.</p>	02/2022	<ul style="list-style-type: none"> ● ENTREPRISE ● COMPTABLE ● CONSEIL
FISCAL <i>(obligation nouvelle)</i>	<p>Obtenir et conserver, comme partie de la comptabilité, et présenter aux autorités fiscales sur demande, l'information fiable, complète et mise à jour des « bénéficiaires contrôleurs ».</p> <p><i>Fondement : art. 32-B Ter CFF.</i></p>	Sur demande des autorités fiscales	Dans les 15 jours ouvrables suivant la demande des autorités fiscales.	<ul style="list-style-type: none"> ● ENTREPRISE
FISCAL MEXICO (CDMX)	<p>Présentation de l'avis sur les contrats de sous-traitance de services spécialisés ou l'exécution d'ouvrages spécialisés.</p> <p><i>Fondements : art. 156 BIS CFCDMX et trente-septième transitoire.</i></p> <p><i>Vérifier la correspondance de cette mesure dans chaque code fiscal de chaque entité fédérée.</i></p>	Chaque fois que ces contrats sont conclus ou modifiés.	Dans les 10 jours suivant la conclusion ou la modification des contrats.	<ul style="list-style-type: none"> ● ENTREPRISE ● COMPTABLE ● CONSEIL

**OBLIGATIONS LÉGALES ANNUELLES
DES SOCIÉTÉS MEXICAINES
2022**

DOMAINE	DESCRIPTION	PÉRIODICITÉ	ÉCHÉANCE	QUI
MAQUILADORAS Entreprises avec programme IMMEX	Rapport Annuel des Opérations de Commerce Extérieur des ventes et exportations réalisées lors de l'exercice précédent (ventes à l'export supérieures à \$500.000,00 U.S. dollars ou facturation d'au moins 10% à l'export). <i>Fondements: arts. 11, section I paragraphe f), 24 sections I et 25, premier paragraphe du Décret IMMEX.</i>	Annuelle	Mai	<ul style="list-style-type: none"> ● ENTREPRISE ● CONSEIL
MAQUILADORAS	Information statistique. <i>Fondement : art. 25 décret IMMEX, Règle 3.2.22 du RCCE.</i>	Annuelle	Dans les 30 jours calendaires suivant la réception de la notification adressée par l'INEGI.	<ul style="list-style-type: none"> ● ENTREPRISE ● CONSEIL
MAQUILADORAS	Déclaration Informatrice des Entreprises Manufacturières, « Maquiladoras » et de Services d'Exportation (DIEMSE). <i>Fondement : art. 182 2^{ème} paragraphe LISR, règle 3.20.9 de la Résolution Miscellanée Fiscale 2022.</i>	Annuelle	Juin 2022 ou, si la déclaration se fait par voie d'un écrit libre, dans les 3 mois suivant la date de clôture de l'exercice social.	<ul style="list-style-type: none"> ● ENTREPRISE ● CONSEIL

**OBLIGATIONS LÉGALES ANNUELLES
DES SOCIÉTÉS MEXICAINES
2022**

DOMAINE	DESCRIPTION	PÉRIODICITÉ	ÉCHÉANCE	QUI
MAQUILADORAS	<p>Avis unique de renouvellement du Registre des Schémas de Certification des Entreprises sous la Modalité de Certification de T.V.A. et I.E.P.S., rubriques A, AA ou AAA.</p> <p><i>Fondements : arts. 100-A LD, 28-A LIVA y 15-A LIEPS. Règle 7.2.3 de las RGCE.</i></p>	<p>a. Rubrique A, durée d'un an. b. Rubrique AA, durée de deux ans. c. Rubrique AAA durée de trois ans.</p>	<p>Dans le délai de 30 jours ouvrables avant la date d'échéance, le cas échéant.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • ENTREPRISE • CONSEIL
STATISTIQUE	<p>Tous les commerçants et industriels, sans exception et obligatoirement, doivent s'inscrire auprès du Système Mexicain d'Information des Entreprises (SIEM) pour tous et chacun de leurs établissements.</p> <p><i>Fondement : arts. 29, 30, 31 III LCEC.</i></p>	Annuelle	<p>Dans les 2 mois suivant l'obtention du numéro de registre fédéral des contribuables (RFC) de la société.</p> <p>www.siem.gob.mx</p>	<ul style="list-style-type: none"> • ENTREPRISE • CONSEIL
STATISTIQUE	<p>Renouvellement de l'inscription au SIEM.</p> <p><i>Fondement : art. 30 LCEC.</i></p>	Annuelle	<p>Dans le courant du bimestre qui suit l'échéance de l'inscription.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • ENTREPRISE • CONSEIL
STATISTIQUE	<p>Indiquer au SIEM La cessation totale ou partielle d'activités ou les changements d'objet ou de domicile.</p> <p><i>Fondement : art. 31 V LCEC.</i></p>	Quand les événements se produisent.	<p>Dans les 2 mois suivant les événements.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • ENTREPRISE • CONSEIL

**OBLIGATIONS LÉGALES ANNUELLES
DES SOCIÉTÉS MEXICAINES
2022**

DOMAINE	DESCRIPTION	PÉRIODICITÉ	ÉCHÉANCE	QUI
DROIT DES SOCIÉTÉS <i>(approbation des comptes)</i>	<p>1) Société anonyme (S.A.) : l'assemblée générale doit se réunir dans les 4 mois suivant la clôture de l'exercice social donc au plus tard le 30 avril de chaque année (<i>art. 181 LGSM</i>).</p> <p>2) Société à responsabilité limitée (S.de R.L.) : l'assemblée des associés doit se réunir au moins une fois par an, à la date fixée dans les statuts sociaux (<i>art. 80 LGSM</i>).</p> <p>3) Société anonyme promotrice d'investissement (S.A.P.I.) : comme pour la S.A. (<i>art. 12 LMV</i>).</p> <p>4) Société par actions simplifiée (S.A.S.) : comme pour la S.A. (<i>art. 273, LGSM</i>).</p>	Annuelle	<p>1) Au plus tard le 30/04.</p> <p>2) Selon les statuts.</p> <p>3) Au plus tard le 30/04.</p> <p>4) Au plus tard le 30/04.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • ENTREPRISE • CONSEIL
DROIT DES SOCIÉTÉS <i>(publication de l'information financière)</i>	<p>1) S.A. : les actionnaires pourront demander la publication des états financiers de la société avec leur annotations et le rapport du commissaire dans le système électronique du Ministère de l'Économie (PSM). <i>Fondement : art. 177 LGSM.</i></p> <p>2) S. à R.L.: pas d'obligation.</p> <p>3) S.A.P.I.: pas d'obligation. <i>Fondement : art. 18 LMV.</i></p> <p>4) S.A.S.: l'administrateur publiera (c'est une obligation) dans le système électronique du Ministère de l'Économie, un</p>	Annuelle	<p>S.A., S.A.P.I. : dans les 15 jours qui suivent l'approbation des comptes par l'assemblée générale des actionnaires.</p> <p>S.A.S. : le défaut de publication durant 2 exercices consécutifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • ENTREPRISE • CONSEIL

**OBLIGATIONS LÉGALES ANNUELLES
DES SOCIÉTÉS MEXICAINES
2022**

DOMAINE	DESCRIPTION	PÉRIODICITÉ	ÉCHÉANCE	QUI
	<p>rapport annuel sur la situation financière de l'entreprise.</p> <p><i>Fondement: art. 272 LGSM.</i></p> <p>5) Sociétés étrangères inscrites auprès du Ministère de l'Economie : elles ont l'obligation de publier les états financiers de leur activité au Mexique visés par un comptable certifié, dans le système électronique du Ministère de l'Economie (PSM).</p> <p><i>Fondement : LGSM, art. 251.</i></p>		<p>provoquera la dissolution de la société, sans préjudice de la responsabilité individuelle des actionnaires.</p>	
<p>DROIT DES SOCIÉTÉS <i>(autres obligations de publication)</i></p>	<p>1) S. à R.L. :</p> <p>Publication dans le système électronique du Ministère e l'économie d'un avis de transmission des parts sociales.</p> <p><i>Fondement : LGSM, art. 73</i></p> <p>2) S.A. :</p> <p>2.1 Les convocations pour les assemblées générales devront être faites par publication d'un avis dans le système électronique du ministère de l'économie selon le délai indiqué dans les statuts ou, à défaut, quinze jours avant la date de l'assemblée</p> <p><i>Fondement : art. 186 LGSM.</i></p> <p>2.2. Publication dans le système électronique du ministère de l'économie d'un avis des transmissions d'actions effectuées.</p> <p><i>Fondement : art. 129 LGSM.</i></p>	<p>Au cas par cas.</p>		<ul style="list-style-type: none"> • ENTREPRISE • CONSEIL

**OBLIGATIONS LÉGALES ANNUELLES
DES SOCIÉTÉS MEXICAINES
2022**

DOMAINE	DESCRIPTION	PÉRIODICITÉ	ÉCHÉANCE	QUI
	<p>3) Pour toutes les sociétés :</p> <p>3.1. Les réductions de capital doivent être publiées dans le système électronique du ministère de l'économie. <i>Fondement : art. 9 LGSM.</i></p> <p>3.2. Les accords de fusions doivent être inscrits au registre public du commerce et publiés dans le système électronique du ministère de l'économie. <i>Fondement : art. 223 LGSM.</i></p> <p>3.3. Le bilan final de liquidation des sociétés, une fois approuvé, doit être déposé au registre public du commerce et être publié dans le système électronique du ministère de l'économie. <i>Fondement : art. 242 V LGSM.</i></p>			
<p>INVESTISSEMENT ÉTRANGER <i>(sociétés ayant une participation étrangère dans leur capital social)</i></p>	<p><u>Présentation du rapport économique annuel</u> devant le Registre National des Investissements Etrangers (RNIE), dès lors qu'au cours de l'exercice considéré, les entreprises ou succursales assujetties ont atteint le montant égal ou supérieur à celui indiqué par la Commission Nationale des Investissements Etrangers ("CNIE") de \$110 millions de pesos dans l'un des éléments suivants : total des actifs, total des passifs (initial et / ou final pour les deux) revenus ou dépenses (dans le pays et à l'étranger); elles</p>	Annuelle	<p>Selon le calendrier établi par ordre alphabétique des dénominations sociales :</p> <p>A à J, au mois d'avril. K à Z, au mois de mai.</p> <p>En cas de retard dans la présentation de l'information, une amende allant de</p>	<ul style="list-style-type: none"> • ENTREPRISE • CONSEIL

**OBLIGATIONS LÉGALES ANNUELLES
DES SOCIÉTÉS MEXICAINES
2022**

DOMAINE	DESCRIPTION	PÉRIODICITÉ	ÉCHÉANCE	QUI
	<p>devront présenter le questionnaire économique et financier qui comprend des données sociales, comptables, financières, d'emploi, de production et des données liées à l'activité de la société.</p> <p><i>Fondement : art. 35 LIE ; art. 38 I et III ; art. 43 RLIE.</i></p>		30 à 100 UMAs sera émise (Unité de Mesure et Actualisation : \$96,22 pesos/jour en 2021).	
<p>INVESTISSEMENT ÉTRANGER <i>(sociétés ayant une participation étrangère dans leur capital social)</i></p>	<p>Présentation d'un avis de mise à jour trimestrielle au RNIE, dans les cas suivants : (Section II) : lorsqu'il y a des changements dans l'un des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nom, dénomination ou raison sociale. • Domicile fiscal. • Activité économique. <p>Dans la section II, lorsqu'il y a des variations dans l'un des comptes suivants, supérieures à vingt millions de pesos (\$20.000.000,00) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Capital social et/ou structure de l'actionariat impliquant une modification de la participation au capital social des personnes physiques ou morales étrangères. • Actif. Créances de filiales domiciliées à l'étranger, d'associés ou d'actionnaires domiciliés à l'étranger et/ou de sociétés domiciliées à l'étranger faisant partie du groupe et n'y participant pas en qualité d'associés ou d'actionnaires. 	Trimestrielle	<p>Dans les 10 jours suivant chaque trimestre civil.</p> <p>En cas de retard dans la présentation de l'information, une amende allant de 30 à 100 UMAs sera émise (Unité de Mesure et Actualisation : \$96,22 pesos/jour en 2022).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • ENTREPRISE • CONSEIL

**OBLIGATIONS LÉGALES ANNUELLES
DES SOCIÉTÉS MEXICAINES
2022**

DOMAINE	DESCRIPTION	PÉRIODICITÉ	ÉCHÉANCE	QUI
	<ul style="list-style-type: none"> • Passif. Dettes envers des filiales domiciliées à l'étranger, des associés ou actionnaires domiciliés à l'étranger et/ou des sociétés domiciliées à l'étranger qui font partie du groupe de sociétés et qui n'y participent pas en tant qu'associés ou actionnaires. • Capital comptable. Apports pour augmentations de capital futures. • Capital comptable. Réserves ou résultats du capital social des années précédentes. 			
DROIT DU TRAVAIL	<p>Le cas échéant, révision du montant des salaires conformément aux contrats collectifs applicables et ajustement du montant du salaire minimum des employés concernés.</p> <p>Le salaire minimum général journalier est de \$172,87 pesos et de \$260,34 pesos à la frontière nord du pays en 2022.</p>	Annuelle	<p>À la date établie dans les conventions collectives.</p> <p>Pour les employés percevant le salaire minimum, l'augmentation annuelle établie par la Commission Mixte du Salaire Minimum devra être appliquée avec un effet rétroactif au 01/01.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • ENTREPRISE • COMPTABLE
DROIT DU TRAVAIL PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES	<p>Établir l'avis de protection des données personnelles des employés et candidats.</p> <p><i>Fondement : LFPDP</i></p>	À la date d'embauche et, à défaut, à tout moment après l'embauche.		<ul style="list-style-type: none"> • ENTREPRISE • CONSEIL

**OBLIGATIONS LÉGALES ANNUELLES
DES SOCIÉTÉS MEXICAINES
2022**

DOMAINE	DESCRIPTION	PÉRIODICITÉ	ÉCHÉANCE	QUI
DROIT DU TRAVAIL	Le cas échéant et selon les dispositions de la convention collective applicable, révision des prestations sociales autres que le montant du salaire.	Biennale	À la date établie dans la convention collective correspondante si elle existe.	• ENTREPRISE
DROIT DU TRAVAIL	Remise aux employés d'une copie de la déclaration annuelle d'ISR de la société pour la répartition de la participation des travailleurs aux bénéfices (PTU). <i>Fondement : art. 121 LFT.</i>	Annuelle	Dans les 10 jours suivant la date de présentation de la déclaration annuelle d'ISR.	• ENTREPRISE
DROIT DU TRAVAIL	Paiement aux employés à l'exception du directeur général, de la participation des travailleurs aux bénéfices de l'entreprise (« PTU ») équivalente à 10% des bénéfices bruts*. *Plafonné à 3 mois de salaire de l'employé ou au montant moyen des paiements reçus les 3 dernières années, ce qui est plus favorable au salarié (réforme LFT 23 avril 2021). <i>Fondement : arts. 117 à 131, 992 II LFT.</i>	Annuelle	31/5.	• ENTREPRISE • COMPTABLE
DROIT DU TRAVAIL	Paiement aux employés de la société de la prime de fin d'année ("aguinaldo") qui correspond à 15 jours de salaire au minimum, calculée au prorata du nombre de jours travaillés dans l'année. <i>Fondement : art. 87 LFT.</i>	Annuelle	Au plus tard le 20/12.	• ENTREPRISE

**OBLIGATIONS LÉGALES ANNUELLES
DES SOCIÉTÉS MEXICAINES
2022**

DOMAINE	DESCRIPTION	PÉRIODICITÉ	ÉCHÉANCE	QUI
DROIT DU TRAVAIL	<p>Mise en place des commissions mixtes suivantes :</p> <p>1) Productivité, formation et entraînement (<i>art. 153-A à 153-X LFT</i>).</p> <p>2) Sécurité et hygiène (<i>art. 509 LFT</i>).</p> <p>3) Tableau général des anciennetés (<i>art. 158 LFT</i>).</p> <p>4) Paiement de la PTU (<i>LFT, art. 125</i>).*</p> <p>*Plafonné à 3 mois de salaire de l'employé ou au montant moyen des paiements reçus les 3 dernières années, ce qui est plus favorable au salarié (réforme LFT 23 avril 2021).</p> <p>5) Règlement Intérieur du travail (facultatif mais recommandé).</p> <p><i>Fondement : art. 424, section I LFT.</i></p>	Annuelle	<p>Janvier, sauf pour la commission de l'intéressement, en mai.</p> <p>Le défaut de mise en place des commissions mixtes lorsqu'elles sont requises, peut faire l'objet d'une amende par l'inspection du travail, allant de 50 à 5000 UMAs (Unité de Mesure et Actualisation : \$96,22 pesos en 2022).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • ENTREPRISE • CONSEIL
DROIT DU TRAVAIL	<p>Préparation des formulaires officiels du Ministère du Travail et de la Prévision Sociale : DC-1, DC-2, DC-3 et DC-4 liés à la Commission Mixte de Productivité, Formation et Entraînement.</p> <p>Dépôt électronique du DC-4 auprès du Ministère.</p> <p><i>Fondement : LFT, arts. 153-A à 153-X.</i></p>	Au début des activités, et mise à jour annuelle.		<ul style="list-style-type: none"> • ENTREPRISE • COMPTABLE

**OBLIGATIONS LÉGALES ANNUELLES
DES SOCIÉTÉS MEXICAINES
2022**

DOMAINE	DESCRIPTION	PÉRIODICITÉ	ÉCHÉANCE	QUI
DROIT DU TRAVAIL	<p>Préparation et enregistrement du Règlement Intérieur du Travail auprès des autorités compétentes afin qu'il prenne effet à l'égard des employés.</p> <p>Légitimer les contrats collectifs de travail conformément aux nouvelles dispositions et conditions établis dans la réforme de 2019 de la LFT, par une élection libre, directe et un vote secret, et obtenir le justificatif auprès du Centre de Conciliation et d'Enregistrement des Associations.</p>	Facultatif. Au début des activités de l'entreprise, ou à tout moment.	Mai 2023, sous peine de résiliation des contrats collectifs non légitimés.	<ul style="list-style-type: none"> • ENTREPRISE • CONSEIL
DROIT DU TRAVAIL	Le cas échéant, préparation et présentation du contrat collectif de travail au Centre Fédéral de Conciliation et de Registre du Travail compétent, pour sa prise d'effet vis-à-vis des employés et des tiers.	Au début des activités de l'entreprise, ou à tout moment.		<ul style="list-style-type: none"> • ENTREPRISE • CONSEIL
DROIT DU TRAVAIL	Inscription au registre patronal auprès de l'Institut Mexicain de la Sécurité Sociale, l'Institut du Fonds National de l'Habitat des Travailleurs (INFONAVIT) et l'Institut du Fonds National de la Consommation des Travailleurs (INFONACOT).	Au début des activités ou à tout moment à compter de l'embauche de personnel.		<ul style="list-style-type: none"> • ENTREPRISE • COMPTABLE
DROIT DU TRAVAIL	<p>Télétravail</p> <p>En cas de recours au télétravail, cette modalité devra être établie par écrit entre l'employeur et</p>	Au moment de l'embauche, ou à tout moment sur		<ul style="list-style-type: none"> • ENTREPRISE • CONSEIL

**OBLIGATIONS LÉGALES ANNUELLES
DES SOCIÉTÉS MEXICAINES
2022**

DOMAINE	DESCRIPTION	PÉRIODICITÉ	ÉCHÉANCE	QUI
	<p>l'employé. Pour les employés travaillant de manière permanente ou plus de 40% de leur temps en télétravail, l'employeur devra assumer les obligations établies dans le cadre de cette réforme.</p> <p><i>Fondement : arts. 330A a 330K LFT.</i></p>	accord avec l'employé.		
DROIT DU TRAVAIL	Réforme du système de retraite et AFORE, augmentation des cotisations patronales.		2023, augmentation des cotisations patronales.	<ul style="list-style-type: none"> • ENTREPRISE
DROIT DU TRAVAIL	<p>Enregistrement des sinistres ou du taux de risque de travail de l'entreprise.</p> <p>Selon le catalogue des primes, risques et de leur classement établi par la Loi de la Sécurité Sociale et son Règlement.</p>	Au début des activités de l'entreprise, et mise à jour annuelle.	Janvier, février.	<ul style="list-style-type: none"> • ENTREPRISE • COMPTABLE
DROIT DU TRAVAIL	<p>Information auprès de l'IMSS sur les contrats de prestation de services ou de travaux spécialisés conclus, avec ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les contrats de services spécialisés ou d'exécution d'ouvrages spécialisés conclus. - Le nom, le montant du salaire de base pour cotisation et les autres données d'identification des employés assignés à 	Quadri-mestrielle	<p>. 1er au 17 mai.</p> <p>. 1er au 17 septembre.</p> <p>. 1er au 17 janvier de l'année suivante.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • ENTREPRISE • CONSEIL

**OBLIGATIONS LÉGALES ANNUELLES
DES SOCIÉTÉS MEXICAINES
2022**

DOMAINE	DESCRIPTION	PÉRIODICITÉ	ÉCHÉANCE	QUI
	<p>ces prestations de services.</p> <p>- Le numéro d'enregistrement et la nature des activités enregistrées auprès du Registre des Prestataires de Services Spécialisés et Ouvrages Spécialisés (REPSE).</p> <p><i>Fondement : art- 15-A LSS.</i></p>			
DROIT DU TRAVAIL	<p>Présentation auprès de l'INFONAVIT de l'information requise sur les contrats ou ouvrages spécialisés par les prestataires enregistrés sur le REPSE, qui doit inclure :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Les contrats de services. 2) Les montants des apports et des amortissements. 3) Information sur les travailleurs. 4) Détermination du salaire de base pour le calcul des apports et, 5) REPSE <p><i>Fondement : art. 29 BIS LINFONAVIT.</i></p>	Quadri-mestrielle	<p>. 1er au 17 mai.</p> <p>. 1er au 17 septembre.</p> <p>. 1er au 17 janvier de l'année suivante.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • ENTREPRISE • CONSEIL
MARQUES COMMERCIALES	<p>Renouvellement des marques commerciales déposées.</p> <p><i>Fondement : arts. 178 et 237 LFPPI.</i></p>	Tous les 10 ans.	Dans les 6 mois précédant la date d'échéance et dans les 6 mois suivant la date d'échéance.	<ul style="list-style-type: none"> • ENTREPRISE • CONSEIL

**OBLIGATIONS LÉGALES ANNUELLES
DES SOCIÉTÉS MEXICAINES
2022**

DOMAINE	DESCRIPTION	PÉRIODICITÉ	ÉCHÉANCE	QUI
MIGRATOIRE <i>(entreprise employant au Mexique du personnel étranger)</i>	Inscrire la société auprès de l'Institut National de Migration dès lors qu'elle souhaite embaucher du personnel étranger. « <i>Constancia de inscripción de empleador</i> » <i>Fondement : art. 166 RLM.</i>	Actualisation annuelle.		<ul style="list-style-type: none"> • ENTREPRISE • CONSEIL
MIGRATOIRE <i>(entreprise employant au Mexique du personnel étranger)</i>	Renouvellement le cas échéant, des documents migratoires des employés étrangers de la société ou de la succursale. <i>Fondement : art. 159 RLM.</i>	Selon le type de document migratoire.		<ul style="list-style-type: none"> • ENTREPRISE • CONSEIL
PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES	Si l'entreprise traite les données personnelles de clients, fournisseurs, contacts, employés et de tout tiers, elle doit préparer un avis d'utilisation de ces données, de confidentialité et de recours en élimination et correction de ces données. <i>Fondement : arts. 15 et 16 LFPDP.</i> A défaut, des amendes peuvent être appliquées. <i>Fondement : art. 64 LFPDP.</i>	Une seule fois. Mettre à jour et maintenir en vigueur.		<ul style="list-style-type: none"> • ENTREPRISE • CONSEIL
ANTI-CORRUPTION <i>(système national anti-corruption)</i>	Etablir une politique d'intégrité qui doit contenir, pour le moins : <ul style="list-style-type: none"> • Un manuel d'organisation et de procédures claires, qui délimite bien les fonctions et responsabilités dans l'entreprise et qui précise la hiérarchie. 	Une seule fois. Mettre à jour et maintenir en vigueur.		<ul style="list-style-type: none"> • ENTREPRISE • CONSEIL

**OBLIGATIONS LÉGALES ANNUELLES
DES SOCIÉTÉS MEXICAINES
2022**

DOMAINE	DESCRIPTION	PÉRIODICITÉ	ÉCHÉANCE	QUI
	<ul style="list-style-type: none"> • La publication d'un code de conduite et sa présentation à tout le personnel de l'entreprise, qui établit des mécanismes applicables. • Des systèmes de contrôle, surveillance et des audits permettant la vérification ponctuelle de la bonne exécution réglementaire au sein des différentes directions de l'entreprise. • Des mécanismes de dénonciation tant internes qu'externes, auprès des autorités correspondantes. • Des procédures disciplinaires qui doivent avoir des conséquences concrètes à l'encontre des personnes ne respectant pas la législation anti-corruption. • Des politiques de ressources humaines permettant d'éviter le recrutement de personnes à risque. • Des mécanismes assurant la transparence et la publicité des intérêts. <p><i>Fondements : arts. 21 et 25 LGRA.</i></p>			
ANTICORRUPTION <i>(lois étrangères d'application extraterritoriale)</i>	<p><u>Loi française dite SAPIN II.</u></p> <p>Les entreprises françaises d'au moins 500 salariés dans le monde et qui réalisent un chiffre d'affaire consolidé (ou non) de plus de 100 millions d'euros, doivent notamment mettre en</p>	<p>Une seule fois. Mettre à jour et maintenir en vigueur.</p>	<p>Immédiate.</p> <p>En cas de défaut d'application, sanctions sévères au niveau de la maison-mère en France.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • ENTREPRISE • CONSEIL

**OBLIGATIONS LÉGALES ANNUELLES
DES SOCIÉTÉS MEXICAINES
2022**

DOMAINE	DESCRIPTION	PÉRIODICITÉ	ÉCHÉANCE	QUI
	<p>place dans leurs filiales mexicaines :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) un code de conduite ; 2) une cartographie des risques ; 3) un dispositif d’alerte interne ; 4) des due diligences ; 5) des formations pour le personnel et les fournisseurs. <p><u>Loi Américaine : Foreign Corrupt Practices Act (FCPA).</u></p> <p>S’applique à toute entreprise, quelle que soit sa nationalité, qui détient des titres en bourse aux U.S.A. ou qui effectue des transferts bancaires via un compte aux U.S.A. ou encore qui envoie des messages électroniques via les U.S.A., etc.</p> <p><u>Loi Royaume Uni : UK Bribery Act.</u></p> <p>S’applique à toute personne morale exerçant une activité économique au Royaume Uni.</p>			

NOTE IMPORTANTE : cette information a été préparée par le cabinet Ramírez, Gutiérrez-Azpe, Rodríguez-Rivero y Hurtado, S.C. pour ses clients et contacts et elle regroupe les principales obligations légales des entreprises en 2021. Les informations contenues dans ce tableau sont des informations générales et ne constituent pas une opinion juridique, une opinion en droit social ou en matière fiscale. Par conséquent, ces informations n'engagent pas la responsabilité du cabinet Ramírez, Gutiérrez-Azpe, Rodríguez-Rivero., de ses collaborateurs, employés ou associés. Ces informations ne constituent pas et ne remplacent pas un conseil juridique personnalisé. Le cabinet Ramírez, Gutiérrez-Azpe, Rodríguez-Rivero y Hurtado, S.C. se tient à votre disposition pour toute information ou précision complémentaire sur le contenu du présent tableau.

GLOSSAIRE DES ABRÉVIATIONS

CFF	Code Fiscal de la Fédération
CFCDMX	Code Fiscal de Mexico
Décret IMMEX	Décret pour le développement de l'industrie manufacturière, maquiladora et de service à l'export.
LD	Loi Douanière
LCEC	Loi des Chambres d'Entreprises et leurs Confédérations
LFT	Loi Fédérale du Travail
LFPDP	Loi Fédérale de Protection des Données Personnelles en Possession de Particuliers
LGRA	Loi Générale des Responsabilités Administratives
LGSM	Loi Générale des Sociétés Commerciales
LIE	Loi de l'Investissement Étranger
RLIE	Règlement de la Loi de l'Investissement Étranger
LISR	Loi de l'Impôt Sur le Revenu
LFPI	Loi Fédérale de Protection de la Propriété Industrielle
LMV	Loi du Marché de Valeurs (bourse)
RCCE	Règles et Critères à Caractère général en matière de commerce Extérieur.
RGCE	Règles Générales de Commerce Extérieur
RLM	Règlement de la Loi Migratoire
RNIE	Registre National de l'Investissement Étranger

CONTACTS RGRH

Enrique Ramírez Ramírez – Corporate/M&A

enrique.ramirez@rgrhmx.com

José Luis Gutiérrez-Azpe – Corporate/M&A

jose.gutierrez@rgrhmx.com

Eugenio Hurtado Segovia – Corporate/Concurrence

eugenio.hurtado@rgrhmx.com

Sergio Férrez Bitar – Corporate/Finance

sergio.ferez@rgrhmx.com

Lucian Mihai Mihailescu – Corporate/Compliance

lucian.mihai@rgrhmx.com

J. Luis Vega Garrido – Corporate/Commerce international
et transports

luis.vega@rgrhmx.com

French Desk

Stéphanie Lejonc – Corporate/Contrats internationaux

stephanie.lejonc@rgrhmx.com

Rolan Pelletier Barberena – Corporate/M&A

rolan.pelletier@rgrhmx.com

Fiscal

Rosario Huet Covarrubias – Fiscal/Conseil, compliance,
procédures administratives, rosario.huet@rgrhmx.com

Sergio Ruiz L. - Fiscal/Conseil et contentieux

sergio.ruiz@rgrhmx.com

Francisco L. Gómez Viquez - Fiscal/Commerce extérieur
et droit douanier, francisco.gomez@rgrhmx.com

Droit social

Raúl Romero Trejo – droit du travail/Contentieux et
conseil, raul.romero@rgrhmx.com

